

GOUVERNEMENT d'ENTREPRISE

[170]



7.1. COMPOSITION et FONCTIONNEMENT des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE	172	
7.2. INTÉRÊTS des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE		[171]
- Rémunération et avantages	176	
- Options de souscription d'actions	178	
- Convention conclue avec des membres des organes de Direction et de Surveillance	178	
7.3. PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE		
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance	178	
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	183	
7.4. OPÉRATIONS avec les APPARENTÉS	184	
7.5. ACTIONNARIAT SALARIÉ		
- Contrats d'intéressement et de participation	184	
- Plans d'Épargne Entreprise	184	
- Plans d'options de souscription d'actions	184	



GOUVERNEMENT d'ENTREPRISE

7-1. COMPOSITION des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE

- Sont Associés Commandités de RUBIS :
- Sont Gérants de RUBIS :

Gilles Gobin - SORGEMA - GR PARTENAIRES
Gilles Gobin - SORGEMA - AGENA - GR PARTENAIRES

NOM

AUTRES PRINCIPAUX MANDATS

Gilles Gobin
Gérant statutaire
Associé Commandité
Fondateur du Groupe en 1990

Gérant de :
- SORGEMA SARL
- MAGERCO SARL
- THORNTON

SORGEMA
SARL au capital de 13 415,51 euros
Siège social : 34, av des Champs Elysées - 75008 Paris
Gérant : Gilles Gobin

Associé Commandité de GR PARTENAIRES

Gérant associé commandité
Depuis le 30 juin 1992

[172]

AGENA
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 6, rue Claude Dalsème - 92190 Meudon
Gérant : Jacques Riou

Jacques Riou est également :
Associé Commandité de GR PARTENAIRES
Président du Conseil d'Administration de :
- RUBIS TERMINAL
- VITOGAZ
Gérant de : AGANE
Administrateur de : LASFARGAZ

Gérant
Depuis le 30 novembre 1992

GR PARTENAIRES
Société en commandite simple au capital de 4 500 euros
Siège social : 105, av Raymond Poincaré - 75116 Paris
Gérant : Magerco, représentée par Gilles Gobin
Agane, représentée par Jacques Riou

Néant

Associé Commandité depuis le 20 juin 1997
Gérant depuis le 10 mars 2005

Les gérants de RUBIS sont nommés pour une durée non limitée.

La responsabilité finale de la Commandite et de la Gérance est assurée directement et indirectement par Monsieur Gilles Gobin, fondateur du Groupe, et Monsieur Jacques Riou.



MEMBRES du CONSEIL de SURVEILLANCE de RUBIS :

11 membres



Monsieur de Laage de Meux a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance le 3 janvier 2006, pour raison personnelle et est décédé en août 2006 des suites d'une longue maladie. Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 12 septembre 2006 lui a rendu hommage pour le travail accompli au sein du Conseil ainsi que pour les qualités humaines et professionnelles dont il a toujours fait preuve.

Olivier Heckenroth*
Président du Conseil de Surveillance
Né le 10/12/1951
Nombre d'actions : 1 245
Date de nomination : 03/06/2004
(1^{ère} nomination : 15/06/1995)
Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Associé Gérant de HR BANQUE, Vice Président du Conseil de Surveillance de TELFRANCE SA, Membre du Conseil de Surveillance de TELFRANCE HOLDING, Administrateur de COMPAGNIE DU PARC, HR COURTAGE, HORIZON, LALYS TEXTILE, SICAV MONÉTAIRE HR, LARCOUEST INVESTISSEMENTS et ARIEL

Frank S. Law, CBE*
Président d'Honneur
Né le 31/12/1916
Nombre d'actions : 684
Date de nomination : 03/06/2004
(1^{ère} nomination : 30/05/1990)
Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Jusqu'à récemment, il fut Président de : SIEMENS Grande Bretagne, BMW Grande Bretagne, AEGIS GROUP Plc, VARTA Ltd, VB AUTOMOTIVE BATTERIES Ltd, VARTA INDUSTRIAL BATTERIES Ltd, Administrateur de CELAB Ltd, Vice Président de la NATIONAL FREIGHT COMPANY Plc.

Nils Christian Bergene
Né le 24/07/1954
Nombre d'actions : 1 821
Date de nomination : 13/06/2006
(1^{ère} nomination : 06/06/2000)
Date d'expiration du mandat : AGO 2009

Co-gérant de NITROGAS Limited

Olivier Dassault
Né le 01/06/1951
Nombre d'actions : 50
Date de nomination : 03/06/2004
(1^{ère} nomination : 25/03/1999)
Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Président du Conseil de Surveillance du Groupe VALMONDE, du JOURNAL des FINANCES, Administrateur de DASSAULT AVIATION, MUSÉE de l'AIR et de l'ESPACE, Administrateur de SOCPRESSE, Vice-Président de G.I.M.D., Administrateur du FIGARO

Jean-Claude Dejouhanet
Né le 07/03/1942
Nombre d'actions : 525
Date de nomination : 03/06/2004
Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Juge au Tribunal de Commerce de Paris et jusqu'à récemment Directeur chez SHELL

[173]



Jean-Pierre Foliguet

Né le 04/06/1945

Nombre d'actions : 8

Date de nomination : 03/06/2004

(1^{ère} nomination : 15/06/1995)

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Directeur dans le groupe TOTAL

Hervé Joubeaud*

Né le 18/09/1943

Nombre d'actions : 180

Date de nomination : 03/06/2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Président du Conseil d'Administration de LCH CLEARNET-SA, Président du Conseil d'Administration de SICOVAM Holding, Administrateur de CHOLET DUPONT GESTIONS

Christian Moretti

Né le 21/01/1946

Nombre d'actions : 835

Date de nomination : 03/06/2004

(1^{ère} nomination : 23/06/1998)

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Président du Conseil d'Administration de DYNACTION, PCAS. Représentant permanent de DYNACTION auprès de : FRANCE ENTREPRISE, Gérant non associé de SNC PEUPLIERS, Administrateur de QUANTEL

Erik Pointillart *

Né le 07/05/1952

Nombre d'actions : 199

Date de nomination : 03/06/2004

(1^{ère} nomination : 24/03/2003)

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Directeur de la Banque de Détail à la CNCE, Membre du Conseil d'ECUREUIL GESTION, ECUREUIL VIE, ECUREUIL IARD, COMPAGNIE 1818, IXIX PCM, PALATINE

[174]

Gilles de Suyrot

Né le 18/09/1940

Nombre d'actions : 4 770

Date de nomination : 03/06/2004

(1^{ère} nomination : 30/05/2001)

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

Administrateur et Président d'Honneur d'HALISOL, Administrateur de CGPPO (Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de Ogoue), Président du Conseil de Surveillance d'INVESTINOV

Philip J. Van gestel

Né le 29/09/1958

Nombre d'actions : 1 645

Date de nomination : 03/06/2004

(1^{ère} nomination : 09/10/1997)

Date d'expiration du mandat : AGO 2007

PDG de NOORD NATIE CV

Administrateur de ACERTA, CONCENTRA, EFICO et MONTEA, Membre du Comité de Gestion de FORTIS et CARE, Président de l'UNION PROFESSIONNELLE des ARRIMEURS et des ENTREPRISES PORTUAIRES D'ANVERS, Administrateur de l'Association des INTÉRÊTS PORTUAIRES D'ANVERS et de la Chambre de Commerce d'Anvers

(*également membre du Comité des Comptes)



Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois ans ; aucun n'est élu par les salariés.

A l'image de l'actionnariat de RUBIS caractérisé par un capital dispersé, le Conseil de Surveillance est composé de manière variée, par des membres représentant les participations les plus significatives dont aucune n'atteint 10 % du capital et par des membres indépendants représentant plus des deux tiers de ses participants. Ces derniers sont des personnes physiques dépourvues de tous liens d'intérêts directs ou indirects avec la Gérance et les actionnaires importants ou, selon la définition des rapports Vienot et Bouton reprise dans le rapport "AFEP MEDEF" n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou son Groupe qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Outre la sensibilité particulière qu'ils ont pour la situation des actionnaires individuels, ils apportent une valeur complémentaire à la Société par la richesse de leurs connaissances acquises dans leurs domaines professionnels respectifs qu'ils soient industriel, boursier, financier et que leur activité s'exerce dans un cadre national ou international.

Ce dosage de compétences et d'expériences proches ou complémentaires des métiers de RUBIS tel qu'il ressort du tableau concernant la composition du Conseil, engendre une réelle connaissance de l'activité du Groupe et une maîtrise des enjeux stratégiques des marchés où intervient RUBIS.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT la COMPOSITION des ORGANES LÉGAUX de RUBIS :

- aucun lien familial n'existe entre les personnes composant ces organes,
- aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation,
- aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Par ailleurs, aucune de ces personnes n'est concernée par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à

Le renouvellement du mandat de dix membres du Conseil de Surveillance en la personne de Messieurs Olivier Heckenroth également Président du Conseil de Surveillance, Frank S. Law CBE, Olivier Dassault, Jean-Claude Dejohanet, Jean-Pierre Foliguet, Hervé Joubeaud, Christian Moretti, Erik Pointillart, Gilles de Suyrot et Philip J. Van gestel est proposé à la prochaine Assemblée des actionnaires.



Frank S. Law CBE a informé le Conseil de Surveillance de sa décision de ne pas se représenter pour un nouveau mandat de trois ans. Monsieur Law exerçait son mandat avec grande compétence depuis le 30 mai 1990. Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 14 mars 2007 a tenu à lui rendre hommage et à le remercier pour le travail accompli et les liens cordiaux qu'il a su nouer au sein du Conseil.

La nomination de Monsieur Hervé Claquin, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance est également proposée à la prochaine Assemblée des actionnaires. [175]

Monsieur Claquin, né le 24 mars 1949, est actuellement Président Directeur Général et Administrateur de ABN AMRO Capital Investissement France et de ABN AMRO Capital France.

l'égard de RUBIS et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est toutefois signalé que deux membres du Conseil de Surveillance ont des fonctions dans des groupes aux activités proches de celles de RUBIS. Il s'agit de Monsieur Jean-Pierre Foliguet qui est un des directeurs du groupe Total et de Monsieur Philip Van gestel dirigeant de Noord Natie CV, société de stockage dans le port d'Anvers. Par ailleurs c'est récemment que Monsieur Jean-Claude Dejohanet a quitté le groupe SHELL.

**FONCTIONNEMENT des ORGANES de DIRECTION, d'ADMINISTRATION et de SURVEILLANCE****ORGANISATION GÉNÉRALE du GROUPE**

La structure juridique de RUBIS, en société en commandite par actions, est au cœur de son projet industriel ; elle est en parfaite adéquation avec la stratégie du Groupe qui, pour se construire, requiert durée sur le long terme, dynamisme et réactivité. Elle assure également l'indépendance du Groupe face aux multinationales de son secteur d'activité, celui de l'énergie.

Ce mode d'organisation est de plus une structure moderne et efficace qui allie d'une part pouvoir, responsabilité, engagement du patrimoine de ses acteurs et d'autre part contrôle par les actionnaires à travers leur émanation, le Conseil de Surveillance.

A cet effet, le Président du Conseil de Surveillance vous présente son rapport sur le fonctionnement du Groupe.

7-2. INTÉRÊTS des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE**RÉMUNÉRATION et AVANTAGES****GÉRANCE**

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Fixée au titre de l'exercice 1997, elle évolue depuis, en fonction d'un coefficient égal à la moyenne arithmétique du taux d'évolution, pendant l'exercice au titre duquel elle est due, des indices de référence retenus pour le calcul des redevances

payées à RUBIS par ses deux plus importantes filiales en termes de chiffre d'affaires. Les charges sociales de cette rémunération sont entièrement supportées par les Gérants.

La rémunération globale directe et indirecte de la Gérance s'est élevée aux montants ci-après au titre des trois derniers exercices :

Gérance	2004	2005	2006
Sorgema (Gérant : Gilles Gobin)	1 235 710	1 285 028	1 344 068
Gilles Gobin - avantage en nature (voiture)	8 270	9 724	9 724
Soit total Gilles Gobin :	1 243 980	1 294 752	1 353 792
Agena (Gérant : Jacques Riou)	529 590	550 727	576 029
Jacques Riou - mandats dans les filiales du Groupe (rémunération brute)	142 510	142 510	161 581
- avantage en nature (voiture)	8 719	8 719	8 753
Soit total Jacques Riou :	680 819	701 956	746 363

Les Gérants ne bénéficient pas d'un régime spécifique de retraite au sein de la Société : ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite tout comme les autres charges sociales et de prévoyance.



ASSOCIÉS COMMANDITÉS

Fixés à l'article 56 des statuts, selon les modalités décrites au chapitre intitulé "Renseignements de caractère général concernant RUBIS", les droits des associés commandités aux résultats de RUBIS versés en 2005, 2006 et 2007 au titre respectivement de 2004, 2005 et 2006 s'élèvent aux montants suivants :

Au titre de :	2004		2005		2006	
- Sorgema - Gilles Gobin		888 516		1 248 532		191 386
- GR Partenaires						
- dont Gilles Gobin - 5/35ème		68 347		96 041		14 722
- dont Jacques Riou - 30/35ème	410 085		576 245		88 332	
Soit total Gilles Gobin		956 863		1 344 573		206 108
Soit total Jacques Riou	410 085		576 245		88 332	

La rémunération des commandités est un dividende. Son montant est directement lié à la performance boursière de RUBIS au cours de l'exercice.

CONSEIL de SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont la moitié est réinvestie en titres RUBIS jusqu'à une détention minimale de 500 actions par membre, exception faite des membres qui représentent une société actionnaire (décision du Conseil de Surveillance du 9 octobre 1997). Le montant global des jetons de présence s'est élevé à 86 300 euros pour l'exercice 2006 ; sa répartition qui incombe au Conseil de Surveillance a été la suivante au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 :

[177]

MEMBRES du CONSEIL de SURVEILLANCE	2004	2005	2006
François de Laage de Meux ** (Président)	14 035	14 500	-
Frank S. Law, CBE * (Président d'Honneur)	14 035	14 500	15 149,15
Olivier Heckenroth * (Président)	6 300	6 500	15 149,15
Nils Christian Bergene	5 220	5 400	5 957,63
Olivier Dassault	5 220	5 400	5 957,63
Jean-Claude Dejohanet	2 610	5 400	5 957,63
Jean-Pierre Foliguet	5 220	5 400	5 957,63
Hervé Joubeaud *	6 300	6 500	7 149,15
Christian Moretti	5 220	5 400	5 957,63
Erik Pointillart*	6 300	6 500	7 149,15
Gilles de Suyrot	5 220	5 400	5 957,63
Philip J. Van gestel	5 220	5 400	5 957,63
TOTAL	80 900	86 300	86 300

* Membre du Comité des Comptes

** Monsieur de Laage de Meux a démissionné en janvier 2006 pour des raisons de santé et est décédé en août 2006.



OPTIONS de SOUSCRIPTION d'ACTIONS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par RUBIS ou ses filiales aux mandataires sociaux de RUBIS que ce soit en 2006 ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVENTIONS CONCLUES avec des MEMBRES des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE

- Gérance et associés commandités : il n'existe pas de contrat de service liant les gérants ou les associés commandités à l'une quelconque des filiales de RUBIS et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

- Membres du Conseil de Surveillance : il n'existe pas de conventions liant un membre du Conseil de Surveillance à la Société.

- Il est précisé qu'aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des gérants, associés commandités ou membres du Conseil de Surveillance.

7-3. PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE

[178]

RAPPORT du PRÉSIDENT du CONSEIL de SURVEILLANCE sur le FONCTIONNEMENT des ORGANES de DIRECTION et de CONTRÔLE ainsi que sur les PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE MISES en PLACE dans le GROUPE et la SOCIÉTÉ

Cette partie, relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société, reprend in extenso le rapport établi en application de l'article L225-68, du Code de Commerce, dit rapport "loi de sécurité financière".

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En complément du rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2006, il vous est rendu compte, dans le présent document, des conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes de direction et de contrôle de RUBIS, société en commandite par actions, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe et la Société.

ORGANISATION des TRAVAUX des ORGANES de DIRECTION et de SURVEILLANCE de RUBIS SCA

Les organes de direction et de contrôle de RUBIS comprennent :

- **Le Collège de la Gérance** qui assure la direction générale de la Société, élabore sa stratégie et anime son développement. C'est vers lui que convergent toutes les données du Groupe après avoir été élaborées et vérifiées successivement au niveau des filiales puis des services de RUBIS, société mère.

Il est composé de quatre gérants, Gilles Gobin et les sociétés SORGEMA, AGENA et GR PARTENAIRES ; à travers ces entités, la direction générale est assurée par deux personnes, Gilles Gobin, également gérant de SORGEMA, et à



travers MAGERCO de GR PARTENAIRES et Jacques Riou, gérant d'AGENA et à travers AGANE de GR PARTENAIRES. Ils représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers.

En 2006 le Collège de la Gérance s'est réuni, officiellement, seize fois ; de plus au quotidien il existe un travail d'équipe permanent entre les gérants et également entre ces derniers et leurs proches collaborateurs.

- **Le Conseil de Surveillance** qui représente les actionnaires commanditaires est l'organe légal de contrôle parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux Comptes.

Durant l'exercice 2006 il a été composé de onze membres dont les deux tiers sont des membres indépendants c'est-à-dire dépourvus de tout lien direct ou indirect avec la Gérance et les actionnaires importants ou selon la définition des rapports Vienot et Bouton, reprise dans le rapport "AFEP / MEDEF", n'ayant aucun lien de quelque nature que ce soit avec la Société ou son Groupe qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la suite de la démission de Monsieur François de Laage de Meux pour des raisons de santé en janvier 2006, le 8 mars 2006 le Conseil de Surveillance a élu Monsieur Olivier Heckenroth en qualité de Président.

Le Conseil de Surveillance se réunit régulièrement, pour examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe, l'évolution de chaque branche d'activité et ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il délibère également sur tout autre sujet mis à l'ordre du jour.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni à deux reprises :

- Le 8 mars 2006, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2005, ses résultats et les comptes consolidés et sociaux à travers les travaux d'audit du Comité des Comptes. Il s'est penché sur les procédures de contrôle interne relatives au

traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe. Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les procédures de contrôle interne à présenter à l'Assemblée des actionnaires tenue le 13 juin 2006. Enfin, il a fait le point sur les nouvelles obligations d'information issues de la loi Breton en matière d'opérations sur titres des dirigeants et d'information privilégiée.

- Le 12 septembre 2006, pour examiner les comptes consolidés et sociaux du premier semestre 2006, le marché du titre RUBIS, la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que l'autorisation à donner pour la conclusion de conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce. Enfin, les membres du Conseil de Surveillance ont été informés par les Gérants de leur inscription sur la liste d'initiés tenue par la Société.

Chacune de ces réunions a été caractérisée par un taux élevé de participation (aucun absent à la première réunion, un absent excusé à la seconde) et a donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les Gérants, le Directeur Général-Finance, le Directeur Juridique de RUBIS ainsi que les Commissaires aux Comptes.

[179]

Ces réunions ont été précédées par l'envoi préalable d'un dossier sur les sujets à l'ordre du jour et par les travaux préparatoires du Comité des Comptes et du Service comptable et financier de la Société.

- Le COMITÉ des COMPTES

Le travail préparatoire du Conseil de Surveillance est réalisé par des comités spécifiques et plus particulièrement par le Comité des Comptes.

Créé en 1997 par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Collège de la Gérance, il comprenait en 2006 quatre membres "indépendants" du Conseil de Surveillance suite à la démission de Monsieur François de Laage de Meux pour des raisons de santé en janvier 2006. Depuis sa création, il se réunit au moins

deux fois par an et a rassemblé, au cours du dernier exercice, autour de Monsieur Olivier Heckenroth qui le présidait, Messieurs Frank Law, Hervé Jouveaud et Erik Pointillart. Y participent également, les Gérants, les Commissaires aux Comptes, les représentants d'une société extérieure spécialisée dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes, le Directeur Général-Finance, la Responsable de la comptabilité et le Directeur Juridique de RUBIS. Tous lui rendent compte de leurs travaux et répondent à ses questions.

Le Comité a notamment pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes et des états financiers en s'assurant de leur qualité et de leur sincérité, en vue de leur présentation au Conseil de Surveillance,
- d'étudier les problèmes comptables et fiscaux qui peuvent se poser,
- de prendre connaissance de l'existence des procédures de contrôle interne et de leur bon fonctionnement.

[180]

Les réunions du Conseil de Surveillance des 8 mars et 12 septembre 2006 ont chacune été précédées par une réunion du Comité des Comptes qui s'est tenue les 1^{er} mars et 6 septembre 2006.

Au cours de ces deux réunions qui ont duré plus de deux heures ont notamment été examinés : les comptes annuels et semestriels établis selon le nouveau référentiel comptable, leur procédure d'élaboration, l'impact du passage aux normes comptables internationales IFRS, la situation financière du Groupe ainsi que des obligations d'information financière issues de la Directive transparence.

Les Gérants ont également donné au Comité des Comptes des informations détaillées sur le développement des activités du Groupe. Chaque réunion a été précédée par l'envoi, plusieurs jours à l'avance, des documents qui devaient y être examinés.

Le Comité des Comptes s'est ainsi trouvé en mesure de préparer les travaux du Conseil de Surveillance auquel il a fait part de ses observations dans un rapport qu'il lui a remis.

D'autres comités sont constitués ponctuellement. Il n'y a pas de comité de rémunération de la Gérance car cette rémunération est fixée dans les statuts et a été votée en Assemblée.

- Le SERVICE COMPTABLE et FINANCIER

Le service comptable de RUBIS procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services comptables de RUBIS ÉNERGIE et de RUBIS TERMINAL. Il procède à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales. Le service comptable de RUBIS est assisté d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes et opère sous la supervision permanente des Gérants et du Directeur Général Finance.

C'est vers le Collège de la Gérance et vers ces organes de contrôle que convergent in fine les résultats des procédures de contrôle interne effectuées au sein des filiales.

PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE et MAÎTRISE des RISQUES au SEIN du GROUPE

Le Groupe est doté d'un certain nombre de procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance de RUBIS et les organes de direction des branches d'activité du Groupe, ayant pour objectifs de :

- veiller que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les organes sociaux de RUBIS et de ses filiales, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes mises en place dans chaque branche d'activité,



- assurer la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion afin qu'elles reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe,
- prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, étant entendu qu'à l'image de tout système de contrôle organisé, il ne peut être fourni une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE au NIVEAU des FILIALES

- COMITÉS de DIRECTION

Au niveau de chaque branche d'activité les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des deux principales filiales, VITOGAZ et RUBIS TERMINAL, respectivement à la tête des sous-groupes RUBIS ÉNERGIE et RUBIS TERMINAL.

Les Comités de Direction réunissent, environ tous les quinze jours, au siège social de la filiale concernée, la Direction Générale et les Directeurs Opérationnels de la filiale ainsi que les Gérants et le Directeur Général-Finance de RUBIS. C'est au cours de ces réunions que sont analysés les reportings/tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de développement et leur suivi, les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel.

C'est donc, in fine, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et non financières collectées à travers le processus de reporting mis en place dans chaque direction opérationnelle des deux filiales.

- CONTRÔLE COMPTABLE et FINANCIER

a) Contrôle budgétaire

Le budget est élaboré en fin d'année par, successivement, les sous filiales, les filiales et le sous-groupe dans le cadre d'un budget plan de trois ans glissant.

Chez RUBIS ÉNERGIE tout comme chez RUBIS TERMINAL, des responsables comptables et financiers sont chargés d'élaborer et de réviser le budget annuel pour chacune des branches d'activité en fonction d'éléments de gestion fournis par la Direction Générale et les Directions Opérationnelles, et en tenant compte de la stratégie de la société mère. Ce service élabore les "reportings" mensuels et analyse les écarts entre réalisations et prévisions. Les reportings de RUBIS ÉNERGIE et RUBIS TERMINAL sont diffusés dans les 10 jours suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales lors du Comité de Direction suivant de la filiale concernée, en présence de la Gérance. Le tableau de bord est ajusté en conséquence.

b) Etablissement des comptes

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux semestriels et annuels et le service financier et comptable de RUBIS ÉNERGIE et RUBIS TERMINAL les comptes consolidés du sous groupe.

Ces activités font l'objet d'un suivi quotidien de la part des contrôleurs de gestion, de reportings et d'un ajustement au quotidien des tableaux de bord avant de parvenir aux Comités de Direction.

[181]

- CONTRÔLE QUALITÉ et SÉCURITÉ

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 mai 2000 qui transpose la Directive Communautaire "Seveso 2" du 9 décembre 1996, pour chaque site a été rédigé et mis en place un manuel de procédures internes dit "Système de Gestion de la Sécurité" définissant l'organisation, les fonctions des personnels, les procédures et les ressources permettant la mise en œuvre de la politique de prévention des accidents majeurs par un ensemble d'actions planifiées. Les salariés sont soumis parallèlement à une formation permanente continue.

Chaque site est soumis à un audit interne annuel afin de s'assurer du respect desdites procédures spécifiques à la réglementation applicable aux dépôts. La mise en place des audits et leur suivi est confié à un ingénieur qualité de la branche d'activité concernée.



- AUDIT d'EXPLOITATION

Des réunions d'exploitation sont tenues périodiquement (environ tous les deux mois) sur chaque site auxquelles participent la direction de la filiale, l'ingénieur qualité, le directeur du dépôt et les cadres du site chargés de l'exploitation et des travaux.

Sont traités lors de ces réunions les questions directement liées à l'exploitation du site, notamment, travaux, projets de développement, incidents et accidents ainsi que le suivi budgétaire, sécurité et qualité qui font l'objet d'un procès-verbal détaillé. Ce procès-verbal désigne également la personne chargée de mener une action spécifique ; lors de la réunion suivante l'état d'avancement des actions est vérifié.

Un reporting est fait au Comité de Direction.

Présence d'un gérant de RUBIS au conseil d'administration des deux principales filiales, têtes de branches d'activité, en qualité de Président du Conseil et dans d'autres sociétés du Groupe en qualité d'administrateur.

[182]

PARTICIPATION ACTIVE de la SOCIÉTÉ-MÈRE à la GESTION de ses FILIALES conformément aux conventions internes d'assistance conclues entre elles.

CONTRÔLES par des ORGANISMES EXTÉRIEURS PERMANENTS

Ils sont assurés par :

- l'ADMINISTRATION des DOUANES en ce sens que les dépôts pétroliers de RUBIS TERMINAL ayant le statut d'entrepôt fiscal sous Douane, les produits y sont stockés en "suspension de taxes", ces dernières ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte trois fois par mois aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que la Douane a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité tenue sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement.

- la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Équipement) qui effectue des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du manuel "Système de Gestion de la Sécurité" en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité. Ces contrôles sont également utilisés par chaque branche d'activité en tant que vérification de la valeur de ses actifs pour son audit interne en matière comptable et financière.

- l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité). Les filiales "têtes" des deux branches d'activité ont fait l'objet d'une certification ISO 9001 et s'engagent à respecter les procédures mises en place qui concernent l'ensemble des services de la filiale. L'AFAQ effectue un contrôle annuel sous forme d'audit duquel dépend le renouvellement de certification ISO 9001.

- Les CLIENTS. Chez RUBIS TERMINAL, les clients effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts accueillant leurs produits. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière qualité.

Les procédures de contrôle décrites ci-dessus, mises en œuvre dans le cadre du groupe RUBIS et de la société RUBIS SCA, sont approuvées par le Conseil de Surveillance. Elles s'inscrivent dans la dynamique du Groupe et seront maintenues et améliorées pour les années à venir.

Fait à Paris, le 23 mars 2007

Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance



**RAPPORT des COMMISSAIRES aux COMPTES
ÉTABLI en APPLICATION de l'ARTICLE L. 225-235 du CODE de
COMMERCE, sur le RAPPORT du PRÉSIDENT du CONSEIL de
SURVEILLANCE de la SOCIÉTÉ RUBIS pour ce qui CONCERNE les
PROCÉDURES de CONTRÔLE INTERNE RELATIVES à l'ÉLABORATION et
au TRAITEMENT de l'INFORMATION COMPTABLE et FINANCIÈRE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société RUBIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

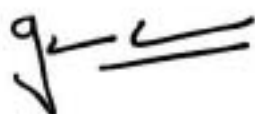
Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

[183]

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

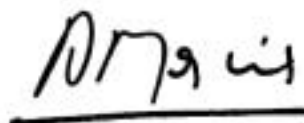
Fait à Courbevoie et à Meudon, le 20 avril 2007



SCP MONNOT & GUIBOURT
Laurent GUIBOURT

Associé, Commissaire aux Comptes

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles



MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET
Antoine MERCIER

Associés, Commissaires aux Comptes



7-4. OPÉRATIONS avec les APPARENTÉS

Les conventions conclues par RUBIS avec ses filiales RUBIS TERMINAL, VITOGAZ et VITOGAZ MAROC se sont poursuivies au cours de l'exercice 2006. Il s'agit de conventions d'assistance, internes au Groupe, qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes. La convention d'assistance avec IPEM s'est poursuivie uniquement en janvier 2006, la société ayant été cédée en février 2006.

7-5. ACTIONNARIAT SALARIÉ

CONTRATS d'INTÉRESSEMENT et de PARTICIPATION

Ces contrats sont individualisés pour chaque filiale opérationnelle du Groupe. Il n'en existe pas chez RUBIS.

PLANS d'ÉPARGNE ENTREPRISE

Ils ont été créés au sein de chaque filiale opérationnelle et chez RUBIS ; par leur intermédiaire, les salariés du Groupe ont régulièrement souscrit, depuis 2002, au Fonds Commun de Placement RUBIS AVENIR ; leur participation atteint 1,13 % du capital de RUBIS au 31 décembre 2006. Une nouvelle opération a été prévue et mise en place en mars 2007.

[184]

PLANS d'OPTIONS de SOUSCRIPTION d'ACTIONS

L'attribution des options de souscription d'actions a pour objectif de reconnaître la contribution d'un salarié à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, à son développement et d'encourager son engagement à long terme.

Par ailleurs, le 20 février 2006, suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 qui a suivi l'attribution gratuite de bons de souscription aux Actionnaires, le Collège de la Gérance a procédé à un ajustement du prix de souscription du nombre d'actions correspondant aux options consenties depuis 2001.

Au cours de l'exercice 2006, le Collège de la Gérance a fait usage, à deux reprises, des autorisations qui lui avaient été données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 8 juin 2005, afin de procéder à une opération associant une attribution d'options de souscription d'actions et une attribution d'actions gratuites.

Ainsi le 27 juillet 2006, le Collège de la Gérance a procédé à l'attribution de :

- 302 500 options de souscription d'actions et à 43 300 actions gratuites.

Le 17 novembre 2006, le Collège de la Gérance a procédé à l'attribution de :

- 5 000 options de souscription d'actions et à 700 actions gratuites.

Les options de souscription d'actions et les actions gratuites ont été réparties entre 26 salariés et dirigeants du Groupe (hors mandataires sociaux de RUBIS).

Les levées des options du sixième plan pourront intervenir à partir du 27 juillet 2009 jusqu'au 26 juillet 2011, à un prix de souscription de 53,10 euros, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution par la Gérance ; les actions ne pourront être cédées qu'à compter du 27 juillet 2010.

Les levées des options du septième plan pourront intervenir à partir du 17 novembre 2009 et jusqu'au 16 novembre 2011, à un prix de souscription de 56,37 euros, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution par la Gérance ; les actions ne pourront être cédées qu'à compter du 17 novembre 2010.

L'attribution des actions gratuites interviendra au cours d'une période débutant le 27 juillet 2009 et se terminant le 26 juillet 2010 au soir, sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :



- la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant dix jours consécutifs situés dans une période dont le point de départ est le dixième jour de bourse précédant le 27 juillet 2009 et le terme le 26 juillet 2010 au soir, aura atteint au minimum 67 euros.

- le maintien du bénéficiaire dans l'effectif de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs, 63 650 options de souscription d'actions ont été exercées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006 entraînant l'émission simultanée du même

nombre d'actions. Il s'agit des options attribuées le 17 juillet 2001 par le premier plan d'options de souscription d'actions de RUBIS. Ces options ont été levées à un prix de 23,225 euros conformément au réajustement intervenu le 20 février 2006 suite à l'émission des bons de souscription d'actions de décembre 2005.

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des cinq plans d'options de souscription d'actions consenties par RUBIS et l'état des levées de ces options à la date du 31 décembre 2006.

HISTORIQUE des ATTRIBUTIONS d'OPTIONS de SOUSCRIPTION d' ACTIONS

Plan d'option	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date d'Assemblée	30/05/01	30/05/01	30/05/01	30/05/01	08/06/05	08/06/05	08/06/05
Date de réunion du Collège de la Gérance	17/07/01	13/12/02	19/01/04	29/07/04	12/07/05	27/07/06	17/11/06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont :	222 550*	12 349*	24 698*	3 088*	4 118*	302 500	5 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0	0
- nombre de mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0	0	0
- nombre des autres bénéficiaires	15	1	2	1	2	25	1
Date de départ d'exercice des options	17/07/05	13/12/06	19/01/08	29/07/08	12/07/09	27/07/09	17/11/09
Date d'expiration	16/07/11	12/12/12	18/01/14	28/07/14	11/07/15	26/07/11	26/11/11
Prix de souscription	23,225*	23,555*	28,550*	33,768*	47,664*	53,10	56,37
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2006	204 810	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options échues**	0	0	0	0	0	5 000	0
Nombre d'options restantes	17 740	12 349	24 698	3 088	4 118	297 500	5 000

[185]

* après réajustement du 20/02/2006

** Options échues pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux de RUBIS.

Le tableau ci-après vous informe des options consenties et levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux de RUBIS.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan n° 1	Plan n° 6
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	214 000	53,10		X
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	63 650	23,225	X	

[186] RUBIS, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions.

POSTE 5

[187]

WALVO
6
150
SWGE